



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
FIVONDRA - FANOHINANA - FANAFANANA

MINISTRE DES TRANSPORTS, DU TOURISME ET DE LA METEOROLOGIE

COMMUNIQUE

N° 200 MTTM/Min.20

Dans le cadre de la réouverture de l'espace aérien de Madagascar et de la reprise progressive des vols internationaux, le Ministère des Transports, du Tourisme et de la Météorologie (MTTM) et ses partenaires publics et privés ont mis en place de nouvelles mesures visant à juguler la propagation de la pandémie de la Covid-19 et à assurer des voyages en toute sécurité.

Conformément au Protocole aérien établi par l'Aviation Civile de Madagascar, l'autorité pour la régulation des transports aériens, ainsi qu'à diverses mesures prises par le Comité ad'hoc, les voyageurs souhaitant visiter Nosy Be à partir du 1^{er} octobre devront respecter les mesures suivantes :

- Présentation d'un résultat négatif d'un test PCR effectué au moins 72h avant l'embarquement ;
- Respect strict des procédures sanitaires mises en place au niveau des aéroports : distanciation sociale, gestes barrières, remplissage de la Fiche Santé, prise de température, désinfection (tunnel, pédiluve, gel désinfectant, ...);
- Test PCR obligatoire à l'arrivée à l'aéroport ;
- Maximum 48h de confinement en attendant les résultats du test, à la charge du concerné ;
- Possession d'un billet aller-retour ;
- Port obligatoire de masques chirurgicaux pendant toute la durée du voyage et changement toutes les trois heures. Réservation des masques de type FFP2 par la compagnie aérienne aux cas suspects à bord ;
- Obligation d'être joignable (numéro international en roaming ou local, courriel, application d'appel et de messagerie, ...) pendant toute la durée de leur séjour à Madagascar en vue de leur suivi sanitaire ;
- Présentation d'une lettre d'engagement signée, reconnaissant les mesures sanitaires liées à la Covid-19 à Madagascar ;
- Interdiction de rejoindre la Grande Terre mais autorisation de faire des excursions sur quelques îles sélectionnées ;

Par ailleurs, il sied de rappeler que les acteurs œuvrant dans le secteur Tourisme ont été formés et se sont engagés, à travers la signature d'une Charte des bonnes pratiques sanitaires du Tourisme à Madagascar, à garantir aux voyageurs un degré de sécurité sanitaire maximum et à mettre en application les préconisations des Guides des bonnes pratiques sanitaires Covid-19 mis en place par les autorités malgaches.

Fait à Antananarivo le, 29 SEPT 2020

Le Ministre des Transports, du Tourisme et de la Météorologie



RANDRIAMANDRANTO Joël